



Trophée du Neuf Trois EcoResponsable

Règlement particulier des TNT1, TNT2 et TNT 3



Version 1.01

Entrée en vigueur :

01-septembre 2026

Validité :

Saison 2026-2027

CHAPITRE I : Généralités

Article I.1 – Organisation générale

Pour la saison 2026-2027, les Trophées du Neuf Trois ÉcoResponsable (ou TNT ÉcoResponsable) sont des compétitions organisées par le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis (CoBad 93), en coordination avec les clubs du Département qui se portent volontaires pour l'organisation et la mise à disposition des gymnases.

Chaque compétition est indépendante, c'est-à-dire qu'un(e) joueur(se) n'a pas pour obligation de participer à tous les TNT de la saison.

Article I.2 – Règlements applicables

Le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération française de Badminton (FFBaD) définit les modalités de référence. Ce document, le Règlement Particulier (RP) établi par le CoBad 93, les complète.

Le CoBad 93 et par délégation les membres de la Commission Jeunes statuent sur toute situation non prévue par le présent règlement.

Durant une compétition du TNT ÉcoResponsable, toute décision du Juge-Arbitre est souveraine.

L'inscription à un TNT ÉcoResponsable implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement particulier. Toute réclamation concernant les résultats, sanctions ou classements doit être adressée à la Commission Jeunes (jeunes@badminton93.org) dans les huit jours.

CHAPITRE II – Critères de participation

Article II.1 – Joueurs autorisés à participer

Les TNT sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior suivant les conditions définies ci-après :

Les joueurs Minibad peuvent se surclasser en Poussin selon les conditions définies à l'article II.5.

Pour les Poussins et Benjamins, le classement minimum requis pour l'inscription aux TNT est P10. Celles et ceux qui n'ont pas encore atteint encore ce niveau peuvent alors s'inscrire au Plateau Avenir Départemental (PAD) qui se déroule le même week-end que le TNT.

Si une dérogation est souhaitée pour les Poussin(e)s et Benjamin(e)s de niveau NC, P12, P11, une validation du Conseiller Technique Départemental est nécessaire selon les conditions définies à l'article II.5.

Article II.2 – Licence

Seuls peuvent être admis à participer aux TNT les joueurs et joueuses :

- Licencié(e)s à la FFBaD ;
- Dans un Club de Seine-Saint-Denis ou auprès du CoBad 93 pour la saison en cours ;
- Ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition.

La licence doit être effective le jour du tirage au sort des tableaux.

Article II.3 – Inscription

Chaque joueur ou joueuse peut s'inscrire sur l'ensemble des disciplines ouvertes sur chaque compétition, à savoir :

- TNT 1 (Simple) ;

- TNT 2 (Simple) ;
- TNT 3 (Double et Double Mixte) ;
- TNT 4 (Simple) ;
- TNT 5 (Simple).

Les inscriptions doivent être réalisées par les Responsables Jeunes de chaque Club via l'application BadNet. Dans le cas des joueurs licenciés directement auprès du CoBad 93, l'inscription sera réalisée par le Responsable de la Commission Jeunes du CoBad 93.

Toute autre forme d'inscription sera refusée.

Article II.4 – Obligation d'accompagnement des joueurs par un référent

Il est obligatoire que les joueurs et joueuses inscrit(e)s soient accompagné(e)s pendant l'ensemble de la compétition par un(e) adulte référent(e) et dûment autorisé(e) à prendre toute décision concernant le bien-être de l'enfant.

L'adulte référent doit être impérativement présent tout au long de la compétition et signer le registre à la table de marque sous peine d'exclusion des joueurs et joueuses concerné(e)s.

Un Responsable du Club doit aussi être présent durant toute la compétition et peut être désigné comme adulte référent. Il est l'interlocuteur unique du CoBad 93 pour toute décision réglementaire liée aux joueurs et joueuses de son Club.

Article II.5 – Surclassement

II.5.1 – Surclassement à la demande d'un joueur, d'un Responsable Jeunes ou d'un Club

Tout joueur ou toute joueuse de la sélection départementale peut se surclasser librement lors des différentes compétitions.

Cependant, pour tout autre joueur (hors sélection départementale), toute demande de surclassement doit être adressée lors de l'inscription sur BadNet dans l'encart « Commentaires » et sera étudiée avant la clôture des tableaux par le Conseiller Technique Départemental (CTD) et les membres de la Commission Jeunes.

Si la décision est positive (surclassement accepté), le joueur ou la joueuse sera intégrée directement dans le tableau demandé. En cas de non validation du surclassement, il pourra être proposé aux joueurs de participer dans sa catégorie en fonction des places restantes. S'il n'y a plus de places restantes, l'inscription ne pourra donc pas être validée.

La décision du Conseiller Technique Départemental est souveraine.

Recommandation : avant l'inscription et pour ne pas avoir de mauvaise surprise, il est donc préférable que le Responsable de Club se rapproche du Conseiller Technique Départemental pour toute demande de surclassement.

II.5.2 – Surclassement sur proposition du Conseiller Technique Départemental

Le Conseiller Technique Départemental peut proposer un surclassement de joueur ou joueuse en adressant une recommandation au Responsable Jeunes du Club.

En cas d'acceptation, lors de l'inscription sur BadNet par le responsable Jeune, il faudra alors préciser en commentaire « Vu avec le CTD ».

Article II.6 – Coût d’inscription

Les frais d’inscription seront transmis aux Clubs après chaque TNT selon la facturation émise par le CoBad 93 pour règlement dans les 10 jours qui suivent la compétition.

1 tableau (TNT 1, TNT 2, TNT 4 et TNT 5)	7€ par inscription
2 tableaux (TNT 3)	7€ par inscription (pour les 2 tableaux)

Tout frais d’inscription est dû en cas de forfait non justifié et reconnu comme tel par l’une ou l’autre des instances fédérales ou de son(ses) représentant(s).

Tant qu’un Club n’est pas à jour du règlement des frais d’inscription de la saison 2025-2026, il ne pourra pas engager de joueurs et joueuses pour les compétitions 2026-2027 à venir.

Article II.7 – Dépassement de la capacité d’accueil

Si le nombre d’inscriptions dépasse la capacité d’accueil de la compétition, les joueurs et joueuses sont retenu(e)s en fonction de l’ordre chronologique de réception des inscriptions sur BadNet.

Nous recommandons donc aux Responsables Jeunes d’inscrire et de finaliser les inscriptions sur BadNet au fur et à mesure.

Si le nombre d’inscriptions est trop élevé pour réaliser des phases de poule pour tous les tableaux, le Juge-Arbitre et le GEO de la compétition seront en droit d’organiser certains tableaux en élimination directe.

CHAPITRE III – Organisation

Article III.1 – Format de compétition

Chaque compétition est organisée par tableau en fonction des catégories d’âges et, suivant le nombre d’inscrits, par niveaux appelés TOP afin de favoriser des rencontres de niveau proche.

Le(s) tableau(x) de la catégorie Poussin seront Intergenre. Pour les autres catégories, les tableaux garçons et filles seront distincts.

Les joueurs et joueuses seront réparti(e)s au maximum sur 3 niveaux (TOPA, TOPB et TOPC), selon leur CPPH. Le vainqueur d’un TOP B ou d’un TOP C pourra demander à son Responsable de Club d’indiquer en commentaire lors de son inscription sur BadNet qu’il souhaite intégrer le TOP supérieur au TNT suivant. Le CTD pourra alors décider de valider ou non cette demande.

Article III.2 – Dates, horaires et aires de jeu

TNT 1 :

- Dates : 7 et 8/11/2026
- Lieu : **Aubervilliers**
- Date et heure d’ouverture des inscriptions au plus tard le 18-09-2026 à 00h01m
- Date et heure de fermeture des inscriptions : 09-10-2026 à 23h59m
- Date et heure du tirage au sort au plus tard le : 23-10-2026 à 23h59m
- Numéro de dossier sur la demande d’autorisation : **XXX**
- Nombre de tableaux maximum : 27
- Nombre de participants maximum : 300
- JA : **Philippe GOMES**

TNT 2 :

- Dates : 19 et 20/12/2026
- Lieu : Rosny-sous-Bois
- Date et heure d'ouverture des inscriptions au plus tard le 30-10-2026 à 00h01m
- Date et heure de fermeture des inscriptions : 20-11-2026 à 23h59m
- Date et heure du tirage au sort au plus tard le : 04-12-2026 à 23h59m
- Numéro de dossier sur la demande d'autorisation : **XXXX**
- Nombre de tableaux maximum : 27
- Nombre de participants maximum : 300
- JA : **Philippe GOMES**

TNT 3 :

- Dates : 27 et 28/02/2027
- Lieu : **Noisy-le-Grand**
- Date et heure d'ouverture des inscriptions au plus tard le 08-01-2027 à 00h01m
- Date et heure de fermeture des inscriptions : 29-01-2027 à 00h01m
- Date et heure du tirage au sort au plus tard le : 12-02-2026 à 23h59m
- Numéro de dossier sur la demande d'autorisation : **XXXX**
- Nombre de tableaux : 39
- Nombre de participants maximum par tableau : 300
- JA : **Philippe GOMES**

Les horaires, lieux, dates de début et de fin d'inscription ainsi que le numéro de dossier sur la demande d'autorisation seront indiqués sur la plaquette de chaque TNT.

Article III.3 – Regroupement de tableaux

Suivant le nombre d'inscrits, le Comité d'Organisation peut décider de manière souveraine à un ou plusieurs regroupements de tableaux et/ou TOP.

Article III.4 – Déroulement de la compétition

III.4.1 – Volants

Des volants plumes et hybrides seront fournis par le CoBad 93. Les Tops A et catégories Poussins joueront avec les volants plumes RSL DTL 81.

Pour les TOP B et C, les volants hybrides Forza 500 seront proposés jusqu'aux demi-finales et les finales se joueront automatiquement avec les volants plumes. A noter que si un joueur TOP B ou TOP C refuse de jouer avec les volants hybrides, il aura donc la priorité et la partie se jouera alors avec des volants plumes.

Pour information, ci-après la liste des volants homologués est disponible sur le site de la [FFBaD : Equipements](#).

III.4.2 – Gestion du temps

Le temps de repos entre la fin du match précédent et le début du match suivant pour un même joueur ou une même joueuse ne pourra pas être inférieur à 20 minutes.

Les joueurs et joueuses disposent au maximum de 5 minutes à l'appel de leur match pour débiter ce match. Un match peut être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indicatif communiqué sur la convocation.

Les scores finaux des matchs sont saisis sur un dispositif numérique à la table de marque, en présence des joueurs ou joueuses concerné(e)s et sous la supervision d'un membre de l'équipe d'organisation.

III.4.3 – Tenue vestimentaire

Les joueurs et joueuses doivent porter une tenue réglementaire, conforme au règlement fédéral « Tenues vestimentaires et publicité », disponible sur le site internet de la FFBaD : [Le Guide du Badminton | Fédération Française de Badminton](#)

III.4.4 – Retard

Chaque joueur et joueuses est convoqué(e) 1 heure avant l'horaire planifié de son premier match.

En cas de retard, le joueur ou la joueuse (ou son adulte référent), doit en informer le Comité d'Organisation (Juge-Arbitre/GEO) qui fera son maximum pour tenir compte de la situation sans mise en péril du planning de la compétition.

Si aucun aménagement viable n'est trouvé, le joueur ou la joueuse pourra être déclaré(e) forfait.

Article III.5 – Forfait

Les joueurs et joueuses sont réputé(e)s informé(e)s des sanctions encourues en cas de forfait à une compétition de badminton.

Tout joueur ou toute joueuse devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, les frais d'inscription seront déduits de la facturation envoyée au Club associé.

Si elle est faite après la date limite du tirage au sort indiquée dans ce présent règlement, il faudra justifier du forfait sur l'interface MyFFBAD, au maximum dans les cinq jours suivants la compétition.

Une copie du justificatif devra également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que les frais d'inscription ne soient pas pris en compte.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ligue : [Justifier son forfait – Ligue Île-de-France de Badminton](#).

Article III.6 – Juge-arbitrage et Arbitrage

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou toute joueuse qui ne respecte pas un point du règlement.

Tous les matchs se déroulent par défaut en auto-arbitrage.

Des panneaux de scoring seront disposés sur chaque terrain. Les joueurs et joueuses qui perdent leur match doivent scorer le match suivant mais n'ont pas le droit d'intervenir au niveau de l'arbitrage. En cas de litige, les joueurs et joueuses doivent faire appel au Juge-Arbitre.

Dans la mesure du possible, le CoBad 93 fera appel à des arbitres pour officier lors des compétitions.

CHAPITRE IV – Autres

Article IV.1 – Gestion des incidents ou accidents

Le CoBad 93 procède, si possible, à des mesures environnementales régulières durant la compétition et s'efforce de procurer un cadre de pratique adapté pour la compétition.

Si possible, une personne formée aux Premiers Secours Civiques sera présente durant la compétition.

En cas de survenue d'un incident ou d'un accident, il sera fait appel :

1. Au représentant légal du joueur ou de la joueuse (ou son adulte référent) ;
2. Au représentant du Club auquel appartient le joueur ou la joueuse ;
3. A la personne formée aux Premiers Secours Civiques, si présente sur place.

Si, contrairement aux mentions indiquées à l'article II.4 de ce présent règlement, ni l'adulte référent, ni le Responsable Club du joueur ou de la joueuse ne sont pas présents, toute décision jugée utile ou nécessaire sera prise par un représentant du CoBad 93 ou par le Juge-Arbitre sur les recommandations de la personne formée aux Premiers Secours (si présente), sans que leurs responsabilités individuelles ou collective ne puisse être engagée sous aucune forme.

Article IV.2 – Droit à l'image

Les joueurs et joueuses sont susceptibles d'être pris(es) en photo ou vidéo pour publication sur un ou plusieurs supports de communication du CoBad 93, de ses partenaires et des institutionnels locaux et/ou fédéraux.

En s'inscrivant à la compétition, sans avis contraire écrit et signé, l'inscription à la compétition vaut acceptation et renonciation au droit à l'image.

Tout joueur ou toute joueuse (ou son représentant légal) autorise les organisateurs à publier ses résultats sur tout support média du CoBad 93, sur Poona et ses sites partenaires, ainsi que tout média externe au CoBad 93.

Article IV.3 – Responsabilité Sociétale & Environnementale

Tout commence par un geste !



Dans le cadre de l'engagement du CoBad 93 en faveur d'un Développement Durable et Responsable, tout participant et/ou accompagnateur est invité à prendre connaissance :

- De la Charte RSE du CoBad 93 ; 
- De la sensibilisation au Développement Durable du CoBad 93 ; 
- Des 10 gestes du sportif éco-responsable édité par le Ministère des Sports ;
- Des recommandations du CoBad 93 sur le sujet.

Source documentaire : [Actualités | Comité Départemental de Badminton de Seine-Saint-Denis](#).

Le CoBad 93 met aussi des mini guides à destination :

- Des joueurs :

[Guide pour les jeunes compétiteurs – Adopte la bonne attitude](#)



- Des parents :

[Guide pour les parents – Adoptez la bonne attitude](#)

- Des encadrants :

[Guide pour les encadrants – Adoptez la bonne attitude](#)



Le CoBad 93 propose aussi une mise en relation permettant l'organisation de co-voiturage grâce au site [Caroster - Site de covoiturage pour événements et loisirs](#)
N'hésitez pas à l'utiliser pour proposer ou solliciter un co-voiturage !

Le CoBad 93 met aussi à disposition de tous un **questionnaire de satisfaction** permettant :

- De collecter toute appréciation afin d'améliorer du mieux possible le PAD ÉcoResponsable ;
- D'établir, si possible, un bilan carbone de l'événement.

[Questionnaire de satisfaction](#)



S'il le souhaite, chaque participant(e) et/ou accompagnateur(ice) pourra se conformer à ces recommandations autant qu'il lui est possible (achat responsable, choix des modes de transport et d'hébergement, etc.) et mettre en pratique sur toute la durée de l'événement les valeurs de l'olympisme

Pour chaque étape du PAD ÉcoResponsable, l'engagement pour le Développement Durable est soumis au Comité Olympique et à la FFBad qui décident de l'attribution des labels :



Label du Comité Olympique

<https://label-dd.franceolympique.com/>



Label FFBad – ECOBad

<https://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

Article IV.4 – Coordonnées & liens

Adresses mail

Président du Comité

Commission Jeunes

Conseiller Technique Départemental

president@badminton93.org

jeunes@badminton93.org

ctd@badminton93.org

URL

BadNet

CoBad 93

<https://v5.badnet.org/>

<https://www.badminton93.org>